

Programme d'établissement de la relève

But : L'objectif du programme est de venir en aide à un jeune producteur à s'établir à la ferme.

Modalités : Le producteur doit être âgé de moins de 35 ans;
Le producteur détient au moins 20 % des parts de l'entreprise;
Le salaire principal (plus de 50 %) du producteur provient de l'entreprise;
Le producteur doit acheter ces fournitures auprès de la coopérative dans son approvisionnement à la ferme (animal et végétal).

Aide offerte : La coopérative finance 10 000 \$ sur 4 ans sans intérêt pour un projet.

Projet possible : Les projets admissibles sont d'un minimum de 50 000 \$ d'investissement;
Le projet peut être : établissement, agrandissement, etc.

Conditions : Le projet doit être approuvé par le conseil d'administration de la coopérative;
La coopérative accepte 3 projets par année;
Le producteur s'engage à suivre au cours de la première année, une formation sur la coopération aux frais de la coopérative;
Le producteur doit signer un cautionnement personnel;
Le producteur doit être présent à l'assemblée générale de la coopérative.

principal fournisseur pour les intrants en meunerie et végétal pour la durée du prêt?		
---	--	--

Signé à _____ ce

Candidat

Envoyer ce document à l'attention de Marie-Claude Allaire à l'adresse suivante ou par télécopieur :

Aide à la relève Pré-Vert
1316, rue Sainte-Marie
Tingwick (Québec) J0A 1L0
Télécopieur : 819 359-4001